

Département de l'AIN

—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

—
Canton de MIRIBEL

—
Commune de BEYNOST



N° 09-2025-70

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 décembre 2025

Convocation du : 11 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'AP/CP dans la limite d'un tiers des autorisations ouvertes en N-1, avant adoption du budget 2026

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : Mme Elodie BRELOT, M. Sébastien RENEVIER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Jean-Pierre COTTAZ, M. Laurent BRUNET

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marc CURTET

Le rapporteur expose que la commune applique le référentiel comptable M57, lequel prévoit un régime particulier pour les dépenses d'investissement relevant d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

Conformément à l'article L.5217-10-9 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater, par chapitre, les dépenses d'investissement prévues dans des AP/AE ouvertes au cours des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal à un tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Cette mesure permet d'assurer la continuité des opérations pluriannuelles en début d'exercice, en particulier lorsque le budget primitif ne peut être adopté avant le 1er janvier.

Afin de sécuriser juridiquement les paiements et d'assurer la bonne exécution des opérations d'investissement en cours, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relevant des AP/CP dans la limite du tiers des autorisations ouvertes au budget principal 2025.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les autorisations de programme ouvertes au budget principal 2025 de la commune ;

Considérant que le budget primitif 2026 sera adopté après le 1er janvier ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations pluriannuelles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	19	
Pour	19	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		

NPPV

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement relevant des autorisations de programmes, dans la limite, par chapitre, d'un montant de crédits de paiement égal à un tiers des autorisations de programme ouvertes au budget 2025 comme suit :

<i>Libellé AP</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2025 Prévu</i>	<i>Autorisation 1/3 avant BP 2026</i>
TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS	2 000 000,00	876 402,14	666 666,67
CONSTRUCTION MAISON DES FAMILLES	4 500 000,00	550 000,00	1 500 000,00
GARAGE OSCAR	500 000,00	450 000,00	166 666,67
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURÉ	1 300 000,00	300 000,00	433 333,33
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 900 000,00	1 000 000,00	2 966 666,67
ECLAIRAGE PUBLIC	2 450 000,00	800 000,00	816 666,67
EGLISE ST JULIEN	580 000,00	300 000,00	193 333,33
TOTAL	20 230 000,00	4 276 402,14	6 743 333,33

PRÉCISE que les crédits correspondants seront intégrés et ajustés lors de l'adoption du budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20251218-qfFX020002232a-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025



Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :